

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER : R-4122-2020, Phase 2

Gazifère - Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour l'approbation du plan d'approvisionnement et pour la modification des tarifs à compter du 1er janvier 2021 et du 1er janvier 2022

Rapport du GRAME

Préparé par

Nicole Moreau  
Analyste environnement et énergie  
*EnviroConstats*

Pour le Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement  
(GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 17 septembre 2020

## **MANDAT**

Le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Par ailleurs, elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents des Distributeurs portant sur les demandes d'approbation des tarifs de gaz naturel.

## Table des matières

Mandat .....	2
I. Résultats du PGEE.....	4
1.1 Analyse des écarts.....	4
1.2 Démarches d'améliorations des résultats en EÉ .....	5
1.3 Budget.....	8
II. Programmes commerciaux dédiés à la diversification de l'utilisation du gaz naturel ...	9
2.1 Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel.....	9
2.2 Programme dédié aux immeubles multilogements.....	10

## I. RÉSULTATS DU PGÉE

### 1.1 Analyse des écarts

Dans cette section, le GRAME présente son analyse des écarts entre les prévisions en économies d'énergie annoncées par Gazifère notamment au dossier R-4043-2018 et ses résultats.

En comparant les données réelles de 2018 et les résultats pour l'année 2019, les résultats sont sensiblement les mêmes pour les programmes résidentiels. Le problème des écarts entre les prévisions et les résultats réels du dossier de fermeture de 2019 provient plutôt d'une surestimation des prévisions de participation notamment pour les programmes commerciaux.

Le graphique suivant est tiré du rapport<sup>1</sup> du GRAME au dossier R-4043-2018 et permet d'illustrer la croissance du nombre de participants sur la durée du Plan. Cette croissance procède par bond pour se stabiliser à partir de 2020-2021.

Programmes commerciaux	Nombre de participants bruts**						
	2016-2017R	2017-2018 R	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9)	0	0	0*	21	21	21	21
Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16)	0	0	1	1	1	1	1
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT-CM (67.14)	0	0	0*	6	6	6	6
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15)	0	0	0*	35	35	35	35
Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8)	0	0	0*	4	4	4	4
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12)	0	0	0*	3	2	2	2
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11)	0	0	0*	3	3	3	3
Étude de faisabilité (67.10)	1	0	4	4	4	4	4
Chaudière à condensation (67.6)	18	8	21	21	21	21	21
Unité de chauffage infrarouge (67.7)	0	0	0*	3	3	3	3
Aérotherme à condensation (67.5)	0	0	0*	5	5	5	5
Chauffe-eau à condensation	0	0	0	12	12	12	12

\* Modifié selon les données fournies à la pièce R-4043-2018-[C-GI-0018](#), RDDR no : 5.1, 7.1, 8.1, 9.1, 10.2, 12.1, 13.1 et 14.1

\*\* Données provenant des tableaux pièces [C-GI-0012](#)

Par exemple, les programmes Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12) et Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11) prévoyaient 3 participants en 2019, alors qu'il n'y avait aucun participant en 2018<sup>2</sup>. Le programme

<sup>1</sup> R-4043-2018, [C-GRAME-0027](#), page 7

<sup>2</sup> R-4032-2018, [B-0075](#)

Aérotherme à condensation (67.5) prévoyait 5 participants en 2019, alors qu'il n'y avait aucun participant en 2018<sup>3</sup>.

L'année 2019 est semblable à celle de 2018 pour ce qui est du nombre de participants pour ces programmes. Le GRAME est d'avis que Gazifère a surestimé au dossier R-4043-2018 le nombre de participants pour plusieurs de ses programmes commerciaux, créant un écart au dossier de fermeture de l'année 2019.

SECTEUR COMMERCIAL	
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique	0
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation	0
Étude de faisabilité	0
Chaudières à condensation <300 kBtu/h	5
Chaudières à condensation >300 kBtu/h	9
Aérotherme à condensation	0
Unité de chauffage infrarouge	0
Régulateur extérieur de chaudière	0
Cuiseur vapeur ENERGY STAR	0
Lave-vaisselle ENERGY STAR HT-ST	0
Lave-vaisselle ENERGY STAR BT-CM	0
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible-débit	1
Combo Hotte et générateur d'air à condensation	4
Chauffe-eau à condensation à accumulation	1
Chauffe-eau à condensation sans réservoir	0

Référence : R-4122-2020, [B-0036](#), Page 17

## 1.2 Démarches d'améliorations des résultats en EÉ

Outre l'analyse précédente, le GRAME s'est penché dans cette section sur les conséquences de ces écarts et sur les démarches entreprises par Gazifère pour y remédier.

Tout d'abord Gazifère confirme avoir transmis à TEQ les résultats réels des m<sup>3</sup> économisés suite aux corrections dans le calcul des économies nettes annuelles des programmes en efficacité énergétique, et avoir avisé TEQ de la baisse des résultats en m<sup>3</sup> économisés suite aux écarts de participation<sup>4</sup> :

Réponse 1.1 :

<sup>3</sup> R-4032-2018, [B-0075](#)

<sup>4</sup> R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.2

En juillet dernier, Gazifère a transmis, à la demande de TEQ, les données relatives à sa reddition de compte annuelle. Les économies présentées dans le cadre de cette reddition de compte pour l'année 2019 correspondent à celles du présent dossier.

Référence : R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.1

Le GRAME note que Gazifère a modifié son approche de commercialisation de ces programmes, via un chargé de projet offrant un accompagnement personnalisé. Le GRAME constate que Gazifère recherche une solution pragmatique et indique au GRAME avoir l'intention de poursuivre avec cette approche.<sup>5</sup>

Un chargé de projet a également dédié la majorité de son temps à des tâches relatives au PGEÉ. Ce dernier a entrepris des démarches de prospection en favorisant une approche par secteur d'activité. Il a offert un accompagnement personnalisé aux clients qui souhaitaient adhérer à un programme ou qui étaient à la recherche d'informations. L'équivalent de plus d'un (1) employé à temps complet a donc été dédié à la gestion et la promotion du PGEÉ en 2019. Malgré cela, Gazifère a tout de même respecté le budget alloué au salaire du PGEÉ afin, d'une part, de se conformer à sa demande et à la décision de la Régie et, d'autre part, de ne pas nuire à la rentabilité du PGEÉ.

Référence : R-4122-2020, Phase 2, [B-0035](#), page 8

Le GRAME constate de bons résultats aux programmes du secteur résidentiel, mais peu de résultats dans le marché commercial.

Secteur	Économies nettes annuelles totales prévues (m3) <sup>4</sup>	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky
Résidentiel	32 367	19 266
C&I	405 187	76 171
Total	437 554	95 437

Référence : R-4122-2020, Phase 2, [B-0035](#), page 4

À cet égard, le GRAME demandait à Gazifère de préciser si le chargé de projet a œuvré majoritairement dans le secteur résidentiel et s'il a été en mesure d'approcher le marché commercial, les entrepreneurs, les fournisseurs de services des équipements. Gazifère nous indique que le chargé de projet a, de fait, consacré plus de temps aux clients du marché

---

<sup>5</sup> R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.3

commercial, mais les projets dans le secteur commercial mettent souvent plus de temps à se concrétiser, et cela, même lorsqu'il s'agit d'un simple remplacement d'appareil.<sup>6</sup>

Réponse 1.4 :

Le chargé de projet veille à l'atteinte des résultats du PGEÉ et investit son temps dans les deux secteurs de marché. Bien que les taux de participation soient meilleurs dans le marché résidentiel, il ne s'agit pas d'un gage représentatif des efforts investis par secteur. Au contraire, les programmes destinés au marché résidentiel nécessitent moins d'effort d'accompagnement et réagissent plus fortement aux activités promotionnelles. Conséquemment, plus de temps est investi à sensibiliser les acteurs et la clientèle du marché commercial aux programmes offerts pour ce secteur. Le chargé de projet a d'ailleurs déjà rencontré plusieurs entrepreneurs et fournisseurs de services et d'équipements, mais les projets dans le secteur commercial mettent souvent plus de temps à se concrétiser, et cela, même lorsqu'il s'agit d'un simple remplacement d'appareil. (Nos soulignés)

Référence : R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.4

Dans sa preuve, Gazifère précise que 121 demandes de préadmission ont été approuvées au 31 décembre 2019 et que l'offre de programmes de Gazifère a rencontré un fort intérêt de sa clientèle. Gazifère anticipe qu'une partie de ces demandes se concrétiseront en 2020.

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, 121 demandes de préadmission avaient été approuvées. Ces demandes n'ont pas été comptabilisées dans les résultats de l'année 2019 puisque l'étape de la préadmission ne constitue pas une obligation de réaliser les travaux ni de satisfaire aux critères d'admission de Gazifère. Cela étant dit, il est possible de constater, à la lecture du tableau ci-dessous, que l'offre de programmes de Gazifère a engendré un fort intérêt de la part de la clientèle et que si toutes ces demandes de préadmission s'étaient concrétisées en 2019, les résultats auraient été bien meilleurs. À défaut d'avoir récolté les économies en 2019, il est possible d'anticiper que ces demandes, ou à tout le moins une partie de ces demandes, se concrétiseront en 2020 (en date du mois d'avril, 58 demandes de préadmission s'étaient transformées en demandes de participation). (Nos soulignés)

Référence : R-4122-2020, Phase 2, [B-0035](#), page 4

Pour avoir un portrait permettant de conclure en une croissance de participation en 2020, le GRAME est d'avis que l'écart entre le nombre de préadmissions au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2019, associé au % de concrétisation de ces préadmissions au 31 décembre 2018 est nécessaire. Cependant, Gazifère nous indique ne pas être en mesure de confirmer le nombre de demandes de préadmission enregistrées au 31 décembre 2018 et qui se sont concrétisées en 2019 :

En 2018, en raison de plusieurs départs, Gazifère a dû confier la gestion des demandes de participation liées au PGEÉ à plusieurs employés. À la même époque, Gazifère a éprouvé

---

<sup>6</sup> R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.4

des difficultés avec l'outil informatique permettant la compilation électronique des informations relatives aux demandes de participation. Compte tenu de ce qui précède, il est difficile pour Gazifère d'informer l'intervenant du nombre de clients pré-admis, au 31 décembre 2018, toujours pré-admis au 31 décembre 2019, et de confirmer le nombre de demandes de préadmission enregistrées au 31 décembre 2018 et qui se sont concrétisées en 2019.

Pour répondre à la présente question, Gazifère devrait retracer la version papier des demandes et investir plusieurs heures de travail pour compiler les données, ce qui ne semble pas nécessaire pour apprécier les résultats de l'année 2019. Gazifère disposera toutefois facilement de cette information dans le futur. (Notre souligné)

Référence : R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.5

### 1.3 Budget

Concernant les enjeux associés à la disponibilité du budget d'aide financière<sup>7</sup>, Gazifère précise ne pas avoir limité l'accès à l'un de ses programmes en 2019, ou encore refusé des préadmissions :

Réponse 1.6 : Non, aucun participant n'a été refusé en 2019.

Référence : R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.6

Concernant le dépassement potentiel du budget du PGEÉ énoncé dans sa preuve, Gazifère indique *qu'elle veillerait à obtenir une autorisation préalable de la Régie, conformément à la décision D-2019-088*<sup>8</sup>.

Le GRAME en déduit que Gazifère procéderait probablement avec une demande à la Régie, au lieu de mettre le programme en arrêt comme cela a été le cas antérieurement. Par ailleurs, Gazifère indique avoir *l'intention d'aviser la Régie d'une telle situation lorsqu'il sera suffisamment probable que celle-ci va se concrétiser*<sup>9</sup>.

Réponse 1.8 :

Gazifère dispose d'une marge de dépassement budgétaire de 100 % par secteur de marché<sup>1</sup>. S'il advenait que cette marge ne soit plus suffisante, Gazifère veillerait à obtenir une autorisation préalable de la Régie, conformément à la décision D-2019-088<sup>2</sup>.

Il est possible que Gazifère soit appelée à soumettre à la Régie une demande à cet effet pour l'année 2020, puisque le service de développement de marché s'apprête à conclure une entente avec un constructeur intéressé par l'installation de plusieurs chauffe-eau à condensation dans un projet commercial. Si cette entente et ce projet en question se

---

<sup>7</sup> R-4122-2020, [B-0035](#), page 8

<sup>8</sup> R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.8

<sup>9</sup> R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.9.1



concrétisent, le budget d'aide financière de l'année 2020, incluant la marge de dépassement de 100% par secteur de marché actuellement autorisée par la Régie, pourrait s'avérer insuffisant. (Notre souligné)

Référence : R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.8

**Considérant les faibles résultats en économies d'énergie de l'année 2019, le GRAME encourage Gazifère à déposer une demande d'autorisation à la Régie pour tout dépassement de budget au cours de l'année 2020.**

## **II. PROGRAMMES COMMERCIAUX DÉDIÉS À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL**

### **2.1 Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel**

Le GRAME note qu'il semble y avoir une différence de traitement comptable de l'aide financière entre les nouveaux clients et ceux existants pour le *Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel*.

Il est également à noter que le coût de l'aide ainsi que les consommations additionnelles feront partie de l'analyse de rentabilité qui devra, toutes choses incluses, restée positive lorsqu'il s'agira d'un nouveau client. (Notre souligné)

Référence : R-3924-2015, [B-0077](#), page 10

En effet, seuls les nouveaux clients sont assujettis à une analyse de rentabilité qui doit rester positive. Cependant, pour les clients existants, le programme dédié à la diversification de l'utilisation offre des aides financières fixes pour les appareils de chauffage des locaux et de l'eau, alors que selon les analyses des programmes commerciaux déposées en Phase 2<sup>10</sup>, il n'est pas démontré que la rentabilité est au rendez-vous.

**Le GRAME est d'avis que cette situation devrait être corrigée.**

#### **PROGRAMME DÉDIÉ À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Ce programme est destiné aux entrepreneurs en construction, aux nouveaux clients et aux clients existants. Il vise à offrir une aide financière ayant pour objectif d'augmenter l'installation de conduites de gaz naturel pour des équipements périphériques.

En conclusion, malgré le nombre peu élevé de participants évalués, l'année supplémentaire de consommation par participant vient confirmer les déductions de l'année dernière à l'effet que l'hypothèse de 2 000 m<sup>3</sup> semble être légèrement surévaluée. Conséquemment,

---

<sup>10</sup> R-4122-2020, [B-0030](#)

Gazifère propose de réviser la prévision de consommation annuelle à la baisse et de la fixer à 1 500 m<sup>3</sup>. Elle propose également une diminution correspondante de l'aide financière<sup>11</sup> à 2 000 \$.

Référence : R-4122-2020, [B-0030](#), page 20

## 2.2 Programme dédié aux immeubles multilogements

Le GRAME demandait à Gazifère de préciser si elle inclut les aides financières dans les coûts du projet du programme dédié aux immeubles multilogements afin d'évaluer sa rentabilité. Donc si elle réduit l'aide financière lorsque la rentabilité projetée n'est pas là. Gazifère nous indique réduire l'aide financière si le projet est non-rentable :

Réponse 3.1 :

Lorsque Gazifère doit procéder à l'analyse de rentabilité d'un projet dans le cadre du programme commercial dédié aux immeubles multilogements, elle inclut les aides financières dans les coûts du projet. Si l'aide financière rend le projet non rentable, l'aide est alors réduite du montant requis pour rendre le projet rentable.

Référence : R-4122-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 3.1

Gazifère propose de mettre fin au suivi du *Programme dédié aux immeubles multilogements*, malgré le fait que les analyses de rentabilité pour ces immeubles démontrent un indice de profitabilité en deçà du seuil de un (1). Gazifère indique qu'elle portera une attention particulière aux types d'équipement installé afin de mieux calibrer le volume prévu.

Pour conclure, Gazifère propose de mettre fin au suivi de ce projet, les volumes de consommation en gaz naturel étant relativement constants depuis l'année 2018 et donc représentatifs des volumes qui seront consommés dans les prochaines années. Ainsi, bien que les analyses de rentabilité pour ces immeubles démontrent un indice de profitabilité en deçà du seuil de un (1), Gazifère juge que les ajustements effectués à ses pratiques permettront d'atteindre le seuil de rentabilité requis auprès des prochains participants à ce programme. En effet, Gazifère porte désormais une attention particulière à l'évaluation des volumes par unité de condo dans les immeubles présentant un grand nombre de logements. Gazifère s'assure également que les contrats avec les constructeurs précisent davantage le type d'équipement qui sera installé dans chacune des unités afin de mieux calibrer le volume prévu pour ce type d'habitations.

Gazifère demande donc la fin du projet pilote et demande que le programme multilogement devienne permanent à compter de 2021. (Nos soulignés)

**Référence : R-4122-2020, [B-0030](#), page 10**

---

<sup>11</sup> Note de bas de page no 31 : Le calcul de l'aide financière a été effectué et présenté par Gazifère lors de l'introduction des projets pilotes des programmes commerciaux (Dossier R-3924-2015, GI-22, Document 1, pages 8 à 10 de 15).

Par conséquent, le GRAME demandait à Gazifère de justifier la demande d'abandon du suivi annuel, compte tenu des ajustements venant d'être effectués dans les pratiques proposées par Gazifère. Gazifère indique que les ajustements n'auront aucun effet sur le suivi annuel, puisque les volumes sont constants pour les deux immeubles.

Réponse 3.3.1 :

Gazifère propose de mettre fin au suivi annuel des deux immeubles situés sur la rue de l'Atmosphère, mais ne demande pas de mettre fin au suivi du programme dédié aux immeubles multilogements.

Les ajustements qui seront effectués aux pratiques de Gazifère (identification du type d'équipement et évaluation des volumes par unité de condo) serviront à raffiner les analyses de rentabilité effectuées pour les nouveaux projets éligibles à ce programme et n'auront aucun effet sur le suivi annuel de celui-ci.

Tel que mentionné à la pièce B-0030, GI-11, Document 10, l'analyse de la consommation des appareils installés dans les unités résidentielles des deux immeubles (415 et 425, rue de l'Atmosphère) démontre que les volumes de consommation sont constants depuis 2018. Gazifère est donc d'avis que les résultats obtenus justifient de mettre fin au suivi annuel relatif à ces deux immeubles.

Référence : R-4112-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 3.3.1

À réponse à une demande du GRAME, Gazifère justifie sa demande de rendre permanents les programmes de diversification de l'utilisation du gaz naturel à la fois pour le marché résidentiel et le marché commercial dédié aux immeubles multilogements. Pour ce dernier, Gazifère précise que ce secteur prend de l'ampleur et représente un potentiel pour l'entreprise.

Réponse 3.3.2 :

Les programmes commerciaux de Gazifère récoltent de l'intérêt de la part de sa clientèle, ce qui témoigne, d'une part, de l'utilité de ces programmes à titre d'outils de commercialisation, et d'autre part, de la nécessité de les rendre permanents.

Plus précisément, le programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel montre une popularité croissante depuis son lancement. Plusieurs clients ont bénéficié d'aides financières pour l'installation de divers appareils, tel qu'il appert du rapport annuel 2019s.

Bien que le programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial n'ait été lancé qu'en début d'année 2019, celui-ci a récolté quatre participants en 2019. En 2020, plusieurs autres demandes sont en cours de traitement. Considérant que ce programme n'a été lancé que récemment, qu'il suscite l'intérêt de la clientèle commerciale et qu'il permet d'offrir un accompagnement sur mesure aux clients commerciaux en fonction de leurs besoins, Gazifère estime que son avenir est prometteur.

Finalement, Gazifère juge pertinent de maintenir le programme commercial dédié aux immeubles multilogements et ce, malgré le nombre restreint de projets (2) ayant été admis depuis son introduction. Le secteur des multilogements prend de plus en plus d'ampleur à

Gatineau et représente un important potentiel pour l'entreprise. Gazifère est donc d'avis qu'il est important qu'elle soit présente dans ce secteur de marché et ce programme lui permet de se positionner avantageusement face à cette clientèle. De plus, bien qu'au ralenti dans les dernières années, ce programme connaît présentement un regain d'intérêt puisque Gazifère est présentement en pourparlers avec quelques entrepreneurs pour la réalisation de plusieurs centaines de nouveaux logements sur une période de trois à quatre années.

Vu l'accueil positif de ces trois projets-pilotes par la clientèle, Gazifère est d'avis que ceux-ci devraient devenir des programmes permanents. Gazifère poursuivra toutefois le suivi annuel de ces programmes dans le cadre du dossier annuel de fermeture réglementaire des livres et proposera des ajustements à ces programmes, si les suivis en démontrent la nécessité. (Nos soulignés)

Référence : R-4112-2020, [B-0088](#), Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 3.3.2

**Le GRAME est favorable à la demande de Gazifère, en autant qu'un suivi soit déposé annuellement au dossier annuel de fermeture réglementaire.**